

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
06/05/2021		
Date d'Affichage		
12/05/2021		

DCM N° 2021-46

L'an deux mil vingt et un

Et le onze mai

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

25 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, GIAFFERI Michael, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. BATESTTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

1 Absent : M. MALPELI Stéphane

Madame GIAMARCHI Marie Dominique est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Dénomination de la RD

364 :

« Allée du 5 mai »

« Via di U cinque Maghju »

Monsieur Michel SIMONPIETRI, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal, au titre du devoir de mémoire, en hommage aux victimes de l'effondrement de la Tribune Nord du Stade Armand Cesari à Furiani, pour que la tragédie du 5 mai 1992 ne tombe pas dans l'oubli, de baptiser la portion de route de la R.D 364 qui va du rond-point de la RT 11 au rond-point du Centre Administratif de Furiani : « Via di U cinque Maghju » « Allée du 5 mai ».

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE

- La proposition du Maire ci-dessus exposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

